

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique	: Substance
Nom	: ISOVOLT
Nom commercial du produit	: ISOVOLT
Numéro d'identification UE	: 649-466-00-2
No CE	: 265-156-6
n° CAS	: 64742-53-6
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119480375-34-0006
Code du produit	: 936, 938, SDS # PbR0097
Synonymes	: Mineral Oil Insulating A - ISOVOLT Naphthenic transformer oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation	: Fabrication de substances Semi-produit Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement Revêtements Agent de nettoyage Utiliser pour les activités de forage et de production dans les gisements de pétrole et de gaz Substances pour travailler le métal Agent de démoulage. Agrochimiques Bâtiment et travaux publics. Travaux routiers Fabrication de produits en caoutchouc. Préparations et substances polymères Carburants Lubrifiant Utilisation en tant que réactif de laboratoire. exploitation minière (incluant l'industrie off-shore). Agent de traitement de l'eau. Fluides fonctionnels Liant Explosif
---	---

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petrobras International Braspetro B.V. – PIB BV
Prins Bernhardplein 200, 1097 – JB Amsterdam
The Netherlands

Toutes les communications doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante:

Petrobras Europe Ltd
4th Floor, 20 North Audley Street
London W1K 6WL – United Kingdom
Fax number: +44(0) 20 7355 8750
E-mail: reach@petrobras.com.br

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887
------------------------	---

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 1 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Acute Tox. 1 (Inhalation:poussières,vapeurs) H332

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

ISOVOLT

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Xn;R20

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses. L'inhalation d'aérosols ou de gouttelettes flottantes provoque l'inflammation des voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS07

CLP Mention d'avertissement :

Attention

Consignes en cas de danger (CLP) :

H332 - Nocif par inhalation.

Consignes de sécurité (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les brouillards.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

2.2.2. Etiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xn - Nocif

Phrases R :

R20 - Nocif par inhalation

Phrases-S :

S7/9 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S23 - Ne pas respirer les vapeurs
S23 - Ne pas respirer les aérosols

Phrases extra :

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Liquide combustible. Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (contient moins de 3% d'extrait de DMSO)	(n° CAS) 64742-53-6 (No CE) 265-156-6 (Numéro d'identification UE) 649-466-00-2	100	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (contient moins de 3% d'extrait de DMSO)	(n° CAS) 64742-53-6 (No CE) 265-156-6 (Numéro d'identification UE) 649-466-00-2	100	

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

ISOVOLT

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Demander immédiatement conseil à un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après ingestion	: En cas de déglutition, ne pas forcer un vomissement. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Nocif par inhalation. L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Légèrement irritant pour les yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: : dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse. Jet d'eau en aspersion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.
Réactivité	: Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO ₂). Dioxyde de soufre (SO ₂). Oxydes nitriques (NO _x). Monoxyde de carbone.
Mesures générales	: Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant. Eloigner le produit de la zone d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.
Protection en cas d'incendie	: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer immédiatement les fuites.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer immédiatement les fuites.
Procédés de nettoyage	: Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ne pas nettoyer à l'eau. S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.
Autres informations	: Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

ISOVOLT

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques: : Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants, fortes.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Réservoirs mobiles/récipient.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Brouillards d'huile		
Belgium	Valeur limite (mg/m ³)	5 mg/m ³
Belgium	Valeur courte durée (mg/m ³)	10 mg/m ³
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Italy - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une aération suffisante.

Equipement de protection individuelle : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Le vêtement de protection doit être entièrement lavé après usage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection des mains : Porter des gants de protection. PVC (Chlorure de polyvinyle).

Protection oculaire : Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié ou tablier en caoutchouc.

Protection voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : Liquide

Apparence : limpide.

Couleur : jaune clair.

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 190.2-406.6 °C

Point d'éclair : >= 140 °C ASTM D 92

Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : < 5 mmHg @ 25°C

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.89 g/cm³ @ 20°C

Solubilité : Eau: insignifiante

Log Pow : 3.9-6

Température d'auto-inflammation : 200 °C (Point de combustion /Point de feu: >166°C)

ISOVOLT

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Température de décomposition : > 400 °C
Viscosité : 9.468 cSt @ 40°C

9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Lors de sa combustion, il se forme. Dioxyde de carbone (CO₂). Dioxyde de soufre (SO₂). Oxydes nitriques (NO_x). Monoxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales. Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

ISOVOLT (64742-53-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2.18 mg/l/4h

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : L'inhalation d'aérosols ou de gouttelettes flottantes provoque l'inflammation des voies respiratoires. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Autres informations : Test d'Ames négatif.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ne pas laisser les produits et/ou leur récipient s'échapper dans les eaux naturelles. (Ne pas nettoyer les appareils d'application à proximité des eaux de surface. Empêcher les infiltrations dans le sous-sol et les égouts.).

Ecologie - eau : En cas de déversements importants, le produit est potentiellement dangereux pour les organismes aquatiques en raison du risque de formation d'une pellicule à la surface de l'eau, susceptible de réduire le taux d'oxygène dissous.

ISOVOLT (64742-53-6)	
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

ISOVOLT (64742-53-6)	
Persistance et dégradabilité	Ce produit présente un faible potentiel de dégradation et il est donc susceptible de persister dans l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ISOVOLT (64742-53-6)	
Log Pow	3.9-6

12.4. Mobilité dans le sol

ISOVOLT (64742-53-6)	
Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

ISOVOLT

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger :



Xn

Phrases R : R20 - Nocif par inhalation

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S : S7/9 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S23 - Ne pas respirer les vapeurs
S23 - Ne pas respirer les aérosols

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 16: Autres informations

Sources de données : PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes : ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. CSR: Rapport de sûreté chimique. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. SDS - Fiche de données de sécurité.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation:poussières,vapeurs)	Acute toxicity (Inhalation:dust,mist) Category 4
H332	Nocif par inhalation.
R20	Nocif par inhalation

Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.